

AARPI CTC AVOCATS
Maître Lise TRUPHEME
5 Boulevard du Roi René
AIX EN PROVENCE 13100
Tél. 04 13 41 53 53
www.ctcavocats.fr

V E N T E
AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR RÉTABLISSEMENT PERSONNEL

Sur la commune d'Aix-en-Provence dans un ensemble immobilier dénommé Les Facultés, 13 Avenue de l'Europe cadastré section CO n°36 pour une superficie de 56 a et 27 ca, du lot suivant :

- Le lot n°1045 consistant en un studio au 5^{ème} étage du Bâtiment D portant le numéro 562 sur le plan, donnant au Sud et composé d'un hall, une pièce, une kitchenette, une salle de bains avec WC et placard, le tout en très mauvais état d'entretien, d'une superficie loi Carrez de 23,64 m² et les 163/1000èmes des parties communes générales ;

Règlement de copropriété et état descriptif de division publié le 8 octobre 1970 volume 3288 n°1

Modificatif publié le 2 décembre 1971 volume 227 n°20

Modificatif publié le 15 janvier 1973 volume 706 n°12

MISE A PRIX : 53 000,00 euros (CINQUANTE TROIS MILLE EUROS)
avec faculté de baisses successives à 40 000,00 euros, puis 20 000,00 euros,
en cas de carence d'enchères.

ADJUDICATION FIXÉE AU LUNDI 14 OCTOBRE 2024 A 9h00, à l'audience des ventes du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE, 40 Boulevard Carnot 13100 AIX-EN-PROVENCE, où les droits immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur.

OCCUPATION : Les droits immobiliers dont s'agit sont libres de toute occupation.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 18 juillet 2024 au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence où il peut être consulté. Le cahier peut également être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant ou, directement, sur le site www.ctcavocats.fr.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'AIX en PROVENCE.

A PEINE DE NULLITE, et conformément aux dispositions de l'article R322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de la CARPA, complété d'un justificatif de l'origine des fonds, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

VISITE :

**La visite aura lieu le lundi 7 octobre 2024 de 10 heures à 11 heures
(SELARL CDJ SUD : tél 04 42 21 27 69)**

Signé : Lise TRUPHEME

Avocat